



FRANCE

Etat membre de l'Union Européenne
(A Member of the European Union)

Référence CEN :
(ARC reference)

HTSC20170404a

CERTIFICAT D'EXAMEN DE NAVIGABILITÉ
(AIRWORTHINESS REVIEW CERTIFICATE)

Conformément au règlement (CE) n°216/2008 du Parlement européen et du Conseil actuellement en vigueur, l'Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile, partie de l'Autorité compétente de la France en vertu de l'arrêté du 26 juillet 2016 modifié (NOR: DEVA1621228A) certifie que l'aéronef suivant :

(Pursuant to Regulation (EC) No 216/2008 of the European Parliament and of the Council for the time being into force, the Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile, part of the Competent Authority of France according to the "arrêté" dated 26 July 2016 modified (NOR: DEVA1621228A) hereby certifies that the following aircraft:)

Constructeur de l'aéronef : **ROBIN AIRCRAFT**
(Aircraft manufacturer)

Désignation de l'aéronef par le constructeur : **DR 400/140 B**
(Manufacturer's designation)

Immatriculation de l'aéronef : **F-HTSC**
(Aircraft registration)

Numéro de série de l'aéronef : **2699**
(Aircraft serial number)

est considéré en état de navigabilité au moment de l'examen.
(is considered airworthy at the time of the review.)

Date de délivrance : **05/04/2017**
(Date of issue)

Date d'expiration : **05/04/2018**
(Date of expiry)

Heures de vol totales de l'aéronef à la date de délivrance (*) : **4.45**
(Airframe Flight Hours (FH) at the date of issue (*))

Signature : **SEVERIN Thierry**
(Signed)

N° d'autorisation :
(Authorisation No)

1ère prolongation (1st Extension)

L'aéronef est resté dans un environnement contrôlé conformément aux dispositions du point M.A.901 de l'annexe I du règlement (UE) n°1321/2014 de la Commission au cours de l'année écoulée. L'aéronef est considéré en état de navigabilité au moment de la délivrance ci-dessous.

(The aircraft has remained in a controlled environment in accordance with point M.A.901 of Annex I to Commission Regulation (EU) No 1321/2014 for the last year. The aircraft is considered to be airworthy at the time of the issue.)

Date de délivrance :
(Date of issue)

Date d'expiration :
(Date of expiry)

Heures de vol totales de l'aéronef à la date de délivrance (*) :
(Airframe Flight Hours (FH) at the date of issue (*))

Signature :
(Signed)

N° d'autorisation :
(Authorisation No)

Nom de l'organisme :
(Company name)

N° d'agrément :
(Approval reference)

2ème prolongation (2nd Extension)

L'aéronef est resté dans un environnement contrôlé conformément aux dispositions du point M.A.901 de l'annexe I du règlement (UE) n°1321/2014 de la Commission au cours de l'année écoulée. L'aéronef est considéré en état de navigabilité au moment de la délivrance ci-dessous.

(The aircraft has remained in a controlled environment in accordance with point M.A.901 of Annex I to Commission Regulation (EU) No 1321/2014 for the last year. The aircraft is considered to be airworthy at the time of the issue.)

Date de délivrance :
(Date of issue)

Date d'expiration :
(Date of expiry)

Heures de vol totales de l'aéronef à la date de délivrance (*) :
(Airframe Flight Hours (FH) at the date of issue (*))

Signature :
(Signed)

N° d'autorisation :
(Authorisation No)

Nom de l'organisme :
(Company name)

N° d'agrément :
(Approval reference)